

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 52	Membres présents : 44	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 0	Pouvoir(s) : 4
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 23 novembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 29 novembre 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-11-29-BD-27 :

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Metz Métropole - Exercice 2020.

Rapporteur : Monsieur Antoine DORR

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service,

VU le rapport présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole portant sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 23 novembre 2021,

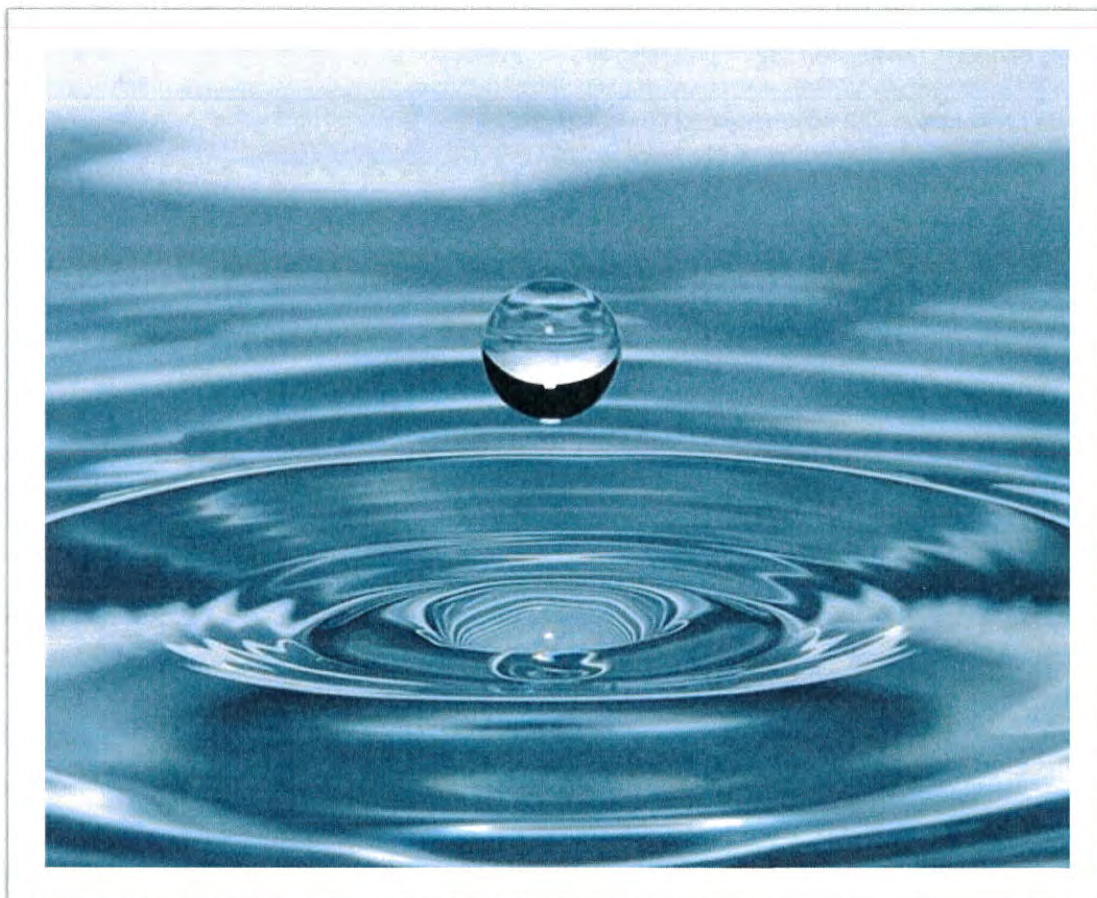
CONSIDÉRANT la compétence de la métropole en matière d'eau potable,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Metz Métropole 2020.

Pour extrait conforme
Metz, le 30 novembre 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT





Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) Exercice 2020

Extrait de l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales :

" Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable..."

Sommaire

1. Caractérisation de la compétence eau potable sur l'Eurométropole de Metz	3
1.1 Présentation du territoire desservi	3
1.2 Mode de gestion du service	3
1.2.1 Gouvernance	3
1.2.2 Exploitation du service	4
1.3 Évolution des gouvernances et des gestions de l'exploitation de l'eau potable pour les années à venir	4
2. Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS	4
2.1 Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés en 2020	4
2.2 Volumes annuels en 2020	5
2.3 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2020	5
3. Tarification de l'eau et recettes du service	5
3.1 Facture d'eau type (D102.0)	5
3.2 Recettes	6
4. Indicateurs de performance	6
4.1 Qualité de l'eau	6
4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	6
4.3 Indicateurs de performance du réseau	6
4.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)	6
4.3.2 Indices linéaires	7
4.3.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	7
4.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	7
5. Financement des investissements	7
5.1 Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable	7
5.1.1 Secteur Rozérieulles	7
5.1.2 Sur le secteur l'Eurométropole de Metz de l'ex-SESEM	7
5.2 Branchements en plomb	8
5.3 État de la dette du service	8
5.4 Amortissements réalisés par la collectivité :	8
5.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :	8
5.6 Programme de travaux	8
6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	9
7. Éléments marquants de l'année 2020	9

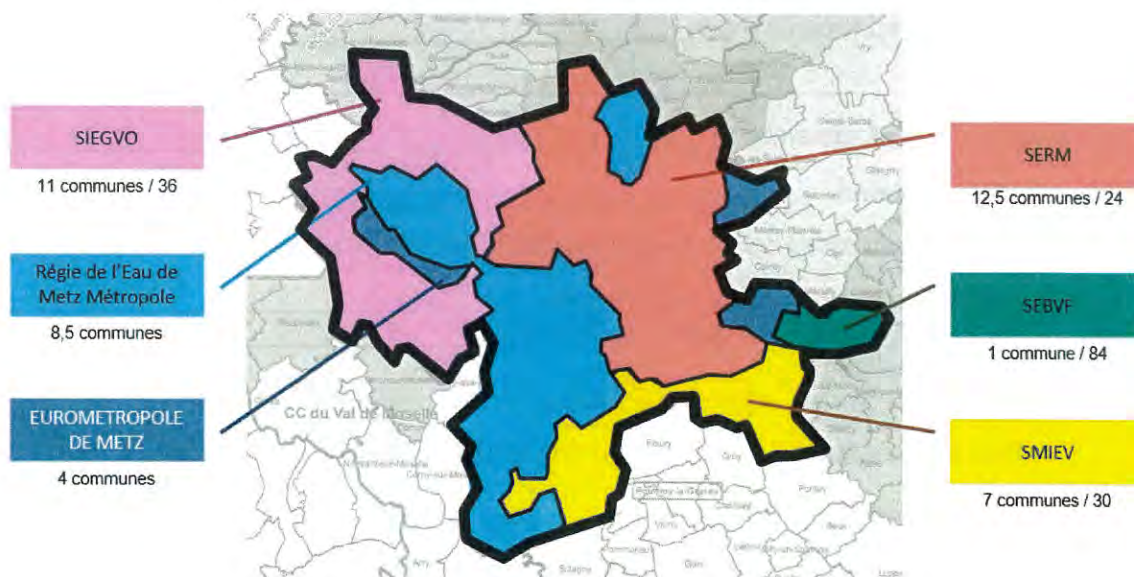
1. Caractérisation de la compétence eau potable sur l'Eurométropole de Metz

1.1 Présentation du territoire desservi

Depuis sa transformation en métropole au 1^{er} janvier 2018, l'Eurométropole de Metz exerce la compétence eau potable en lieu et place de ses communes membres. Dans un souci de continuité des services gestionnaires d'eau potable existants et d'harmonisation progressive du territoire pour la compétence eau potable, l'Eurométropole de Metz s'est substituée aux communes dans leurs représentations dans les syndicats, a créé la Régie de l'Eau de Metz Métropole et a participé à la création du Syndicat des Eaux de la Région Messine.

Avant la prise de compétence, le territoire de l'Eurométropole de Metz était constitué de 10 modes différents de gestion de la compétence eau potable. A l'issue de l'année 2020, il n'en comportait plus que 6:

- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO)
- Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM)
- Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF)
- Le Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny (SMIEV)
- La Régie de l'Eau de Metz Métropole
- L'Eurométropole de Metz



Structures eau potable à fin 2020

1.2 Mode de gestion du service

1.2.1 Gouvernance

Pour les structures syndicales existantes comme le SIEGVO, le SEBVF et le SMIEV, la substitution des communes par l'Eurométropole de Metz a eu pour effet de transformer les syndicats intercommunaux en syndicats mixtes. Créé en 2018 par deux EPCI et une commune (Rives de Moselle, l'Eurométropole de Metz et Sanry-Les-Vigy), le SERM a été créé directement en syndicat mixte.

La Régie de l'Eau de Metz Métropole est une régie autonome et personnalisée, créée par l'Eurométropole de Metz. Sa gouvernance est constituée d'un Conseil d'Administration, d'un Président et d'un Directeur, comme la Régie HAGANIS pour l'assainissement.

Enfin l'Eurométropole de Metz gère la compétence eau potable pour les communes qui la concerne sous un budget annexe au budget général (territoires communaux de Rozérieulles, Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy).

1.2.2 Exploitation du service

L'exploitation du service de l'eau potable est soit publique, c'est le cas pour le SIEGVO, la Régie de l'Eau de Metz Métropole et le SEBVF, soit privée par le biais de délégations de service public pour le SERM, le SMIEV et l'Eurométropole de Metz.

Les délégations de service public se distinguent par quatre contrats d'affermage différents (SERM, SMIEV et deux pour l'Eurométropole), tous signés avec VEOLIA (Mosellane des Eaux).

Pour l'Eurométropole de Metz, les deux contrats d'affermage en cours en 2020 sont:

- Contrat d'affermage pour le groupement de communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy: du 01/11/2007 au 31/10/2022,
- Contrat d'affermage pour la commune de Rozérieulles: du 01/07/2009 au 30/06/2021.

1.3 Évolution des gouvernances et des gestions de l'exploitation de l'eau potable pour les années à venir

A l'issue de leur contrat d'affermage, le territoire de la commune de Rozérieulles rejoindra la Régie de l'Eau de Metz Métropole et le groupement des trois communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy rejoindrait le SERM, sous réserve de l'accord des Services de l'Etat.

2. Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS

Chaque structure publique, à qui l'EPCI a délégué l'exercice de la compétence en eau potable, produit son RPQS pour le territoire qui la concerne. Les syndicats des eaux qui ont fait le choix de déléguer l'exploitation du service de l'eau potable bâtissent leur RPQS sur la base des données présentes dans le rapport annuel du délégataire (RAD) et de leur données propres (investissement, état de la dette, etc...).

Pour l'Eurométropole de Metz, le RPQS 2020 et les indicateurs réglementaires ne portent que sur les communes gérées en direct à savoir Rozérieulles, Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy. Néanmoins certaines données 2020 des Syndicats des Eaux et de la Régie de l'Eau de Metz Métropole viennent s'ajouter à ces quatre communes afin de visualiser la compétence eau potable sur l'ensemble de l'EPCI.

2.1 Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés en 2020

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy**	Rozérieulles	Eurométropole de Metz*
Habitants	3851	1 426	226 415
Abonnés	1603	512	55 349

*: Part de l'Eurométropole extraite des données globales des syndicats SERM, SIEGVO, SMIEV et SEBVF (au prorata des volumes d'eau distribués)

** : Part des 3 communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy extraite des données globales du périmètre de l'ex-SESEM (au prorata des volumes d'eau distribués)

2.2 Volumes annuels en 2020

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy**	Rozérieulles	Eurométropole de Metz*
Volume prélevé au milieu naturel (m ³ annuel)	0	28 475	20 492 650
Besoin des usines (m ³ annuel)	0	0	961 122
Volume produit (m ³ annuel)	0	28 475	19 531 528
Volume acheté en gros (m ³ annuel)	307 641	66 024	872 963
Volume mis en distribution (m ³ annuel)	307 641	94 499	20 404 491
Volume comptabilisé (m ³ annuel)	229 430	60 809	12 771 995
Volume estimé non-compté (m ³ annuel)	3425	6 418	415 988
Volume consommé autorisé (m ³ annuel)	232 856	67 227	13 187 983
Volume vendu en gros (m ³ annuel)	0	0	3 437 193
Volume facturé (m ³ annuel)	218 675	59 663	12 635 383

* : Part de l'Eurométropole extraite des données globales des syndicats SERM, SIEGVO, SMIEV et SEBVF (au prorata des volumes d'eau distribués)

** : Part des 3 communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy extraite des données globales du périmètre de l'ex-SESEM (au prorata des volumes d'eau distribués)

2.3 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2020

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy**	Rozérieulles	Eurométropole de Metz*
Longueur réseau canalisations (km)	129,6	10,7	1 301

* : Part de l'Eurométropole extraite des données globales des syndicats SERM, SIEGVO, SMIEV et SEBVF (au prorata des volumes d'eau distribués)

** : Part des 3 communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy extraite des données globales du périmètre de l'ex-SESEM (au prorata des volumes d'eau distribués)

3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1 Facture d'eau type (D102.0)

Pour des raisons d'affichage les prix unitaires comportent 4 décimales maximum et 2 pour les totaux. Les prix sont extraits des rapports annuels 2020 de chaque entité, pour une facture au 1^{er} janvier 2021.

Facture type pour 120 m ³		REMM 01/01/2021	Rozérieulles 01/01/2021	SERM 01/01/2021	SIEGVO 01/01/2021	SEBVF 01/01/2021	SMIEV 01/01/2021	SESEM 01/01/2021
Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire
Abonnement compteur DN15 (€HT/an)	1	25	32,94	47,58	17,503	64,8	48,83	56,3
Part eau potable/délégataire (€HT/m ³)	120	0,9742	1,3668	0,4915	0,9688	1,2650	1,1886	1,2201
Part eau potable/ surtaxe (€HT/m ³)	120	0	0,2058	0,2289	0	0	0,4101	0,35
Sous-total pour la partie eau en €HT/m³ pour une facture type:		1,18	1,85	1,12	1,11	1,81	2,01	2,04
Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire
Part HAGANIS (€/m ³ HT)	120	1,14	1,14	1,14	1,14	1,14	1,14	1,14
Organismes publics	Quantité	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire
Préservation des ressources en eau/ taxe Agence de l'Eau (€HT/m ³)	120	0,071	0,1192	0,0548	0,0725	0,08	0,0736	0,0731
Lutte contre la pollution - taxe AERM (€HT/m ³)	120	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35
Taxe VNF	120	0	0	0,0006	0	0	0	0
Modernisation des réseaux - taxe AERM (€HT/m ³)	120	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233
Total € HT:		357,18	442,72	347,44	349,22	432,96	456,27	460,24
Total € TTC:		384,24	474,48	373,96	375,84	464,19	488,77	492,97
Prix de la facture "type 120 m³" en €TTC/m³:		3,20	3,95	3,12	3,13	3,87	4,07	4,11

3.2 Recettes

Suite au transfert de la compétence eau potable des communes vers l'Eurométropole de Metz, l'EPCI perçoit en recette les surtaxes dites "communales" sauf pour les communes déjà adhérentes à un syndicat des eaux existant ou à la Régie de l'Eau de Metz Métropole ainsi que les droits au raccordement sur le réseau public de distribution de l'eau potable.

Les recettes 2020 concernent donc les surtaxes et les droits de raccordement de Nouilly, Noisseville, Ars-Laquenexy et Rozérieulles et se montent à 84 835 €.

4. Indicateurs de performance

4.1 Qualité de l'eau

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy	Rozérieulles
P102.1 Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques :	100%	100%
P101.1 Taux de conformité des prélèvements microbiologiques :	100%	100%

4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux pour Rozérieulles est de 85 (sur 120). A titre d'information, le même indice est à hauteur de 87 pour les communes de l'ex-SESEM (Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy).

4.3 Indicateurs de performance du réseau

4.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement de réseau entre 2019 et 2020 a fortement augmenté à Rozérieulles en passant de 60,1 % à 71,1%. Cette amélioration du rendement est due au programme de renouvellement des canalisations et des branchements réalisés sur les secteurs identifiés comme les plus fuyards (pour mémoire : les chemins de No et Banauvignes et sur l'impasse de la rue de Paris).

Le rendement de réseau du secteur de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy passe de 89,6% en 2019 à 75,7% en 2020. En raison de la crise sanitaire, la relève réelle des compteurs des communes n'a pas pu être effectuée en 2020. La conséquence directe a été une sous-estimation du volume distribué qui impacte à la baisse le rendement. Après une relève actualisée début 2021, le rendement 2020 a été recalculé à hauteur de 83,2%. Cela reste un recul de plus de 5 points malgré un nombre de fuites réparées sur 2020 identiques à 2019.

	Nouilly, Noisseville et Ars- Laquenexy**	Rozérieulles	Eurométropole de Metz*
Rendement (%)	75,7%	71,1%	81,5%

* : Part de l'Eurométropole extraite des données globales des syndicats SERM, SIEGVO, SMIEV et SEBVF (au prorata des volumes d'eau distribués)

** : Part des 3 communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy extraite des données globales du périmètre de l'ex-SESEM (au prorata des volumes d'eau distribués)

4.3.2 Indices linéaires

	Nouilly, Noisseville et Ars- Laquenexy**	Rozérieulles	Eurométropole de Metz*
Indice linéaire de perte P106.3 (m³/j/km)	3,91	6,99	8,17
Indice linéaire des volumes non-comptés P105.3 (m³/j/km)	4,09	8,64	9,07
Indice linéaire de consommation (m³/j/km)	12,16	17,24	35,95

*: Part de l'Eurométropole extraite des données globales des syndicats SERM, SIEGVO, SMIEV et SEBVF (au prorata des volumes d'eau distribués)

** : Part des 3 communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy extraite des données globales du périmètre de l'ex-SESEM (au prorata des volumes d'eau distribués)

4.3.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

	Nouilly, Noisseville et Ars- Laquenexy	Rozérieulles
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%):	0,18%	1,11%

4.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

	Nouilly, Noisseville et Ars- Laquenexy	Rozérieulles
Indice d'avancement de la protection des ressources (%)	Sans objet (achat d'eau)	60,0%

5. Financement des investissements

5.1 Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable

5.1.1 Secteur Rozérieulles

Montant engagé par l'Eurométropole de Metz : 52 951 €TTC pour la fin des travaux de renouvellement des réseaux et branchements des chemins de Nô et Banauvignes et pour les travaux impasse de Paris à Rozérieulles.

Montant financé par des tiers :

- Branchement neufs suivants sur Rozérieulles :

Adresse	Nature	Nb	Diamètre	Linéaire	Matériaux
Rue de Paris	Branchement Neuf	1	32	14 ml	PEHD
Rue de Paris	Branchement Neuf	4	32	-	PEHD
Rue Jean Burger	Branchement Neuf	1	40	9 ml	PEHD

5.1.2 Sur le secteur l'Eurométropole de Metz de l'ex-SESEM

Les travaux financés par le gestionnaire du réseau dans le cadre de ses engagements contractuels sont :

Rue	Nature des travaux	Nb	Diam. (mm)	Lg (ml)	Nature
Nouilly - n°38 / Salle communale Rue de l'Isle Jourdain	Renouvellement Branchement	1	40	14	PEHD
Nouilly - n°38 / Salle communale Rue de l'Isle Jourdain	Renouvellement Branchement	1	25	11	PEHD
Nouilly - n°38 / Salle communale Rue de l'Isle Jourdain	Renouvellement Regard Compteur	1	15	/	/

Les travaux financés par des tiers sont :

Adresse	Nature	Nb	Diamètre	Linéaire	Matériaux
Nouilly - 9 Rue des Acacias	Branchement neuf	4	32		PEHD

5.2 Branchements en plomb

Pas de branchement plomb sur les communes de Rozérieulles, Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy.

5.3 État de la dette du service

Il existe trois emprunts en cours, un pour la commune de Rozérieulles et deux pour les communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy (Ex-SESEM):

Prêteur	CRD	Périmètre
SFIL CAFFIL	279 €	309 Rozérieulles
CREDIT AGRICOLE (2 emprunts)	362 €	266 Ex-SESEM
Ensemble des prêteurs	641 €	575

État généré au 07/10/2021

La capacité de désendettement du Budget Annexe eau au Compte Administratif 2020 est de 9,26 ans.

5.4 Amortissements réalisés par la collectivité :

Un montant de 11 869 € a été mandaté au titre des amortissements pour l'année 2020 (part de Rozérieulles).

5.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :

Secteur de Rozérieulles :

- Les réfections du génie civil et des équipements de protection collective du réservoir intermédiaire sont nécessaires suite aux recommandations de l'ARS.
- Les périmètres des réservoirs devraient être grillagés pour éviter les dégradations observées.

Secteur de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy :

- Remplacement de la clôture au niveau de l'ancienne station de pompage de Noisseville dans le cadre du renouvellement,
- Renouvellement des conduites suite à plusieurs ruptures route d'Aubigny à Ars-Laquenexy,
- Il convient donc d'équiper la station de Lauvallières d'un dispositif d'arrêt d'urgence pour les différents systèmes de pompage.

5.6 Programme de travaux

Secteur de Rozérieulles :

Même si l'on constate une amélioration du rendement de plus de 11 points entre 2019 et 2020, il faut poursuivre le renouvellement des canalisations les plus vétustes (selon le programme pluriannuel déjà commencé avec le renouvellement des chemins de Banauvignes et de No et de l'impasse de Paris). Les trois prochaines rues ciblées dans ce programme sont la Rue de Covémont, la Rue Bordurupt et la Rue de l'Ecole Centrale mais d'autres rues peuvent également être rajoutées.

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) : aucun abandon de créance sur 2020.

7. Eléments marquants de l'année 2020

- Un rendement en hausse pour Rozérieulles, passant de 60,1% en 2019 à 71,1 % en 2020 dû au fort renouvellement patrimonial effectué (quasiment 600 mètres de conduites renouvelés) en 2019 et 2020,
- Les sources de Rozérieulles ont été productives en 2020 : même si le prélèvement 2020 a été inférieur à 2019, il reste équivalent au double du prélèvement de l'année 2017,
- 3 fuites sur branchements ont été réparées cette année par le délégataire sur le territoire du SESEM (côté Eurométropole de Metz) et 3 sur Rozérieulles,
- 100 % de conformités microbiologique et physico-chimique sur les analyses officielles de l'année 2020 : ce résultat montre la bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée,
- Amiante : un diagnostic des installations doit être réalisé par l'EPCI, conformément à la législation.
- Première année de scission du contrat d'affermage de l'ex-SESEM (porté par VEOLIA-Mosellane des Eaux) avec les deux EPCI, CCHCPP et l'Eurométropole de Metz en substitution du syndicat,
- La crise sanitaire a impacté la relève physique des compteurs des communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy. La conséquence directe a été une sous-estimation du volume distribué qui impacte à la baisse le rendement de réseau (89,6% en 2019 à 75,7% en 2020). Après une relève actualisée début 2021, le rendement 2020 a été recalculé à hauteur de 83,2%. Cela reste un recul de plus de 5 points malgré un nombre de fuites réparées sur 2020 identiques à 2019.

ANNEXES

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

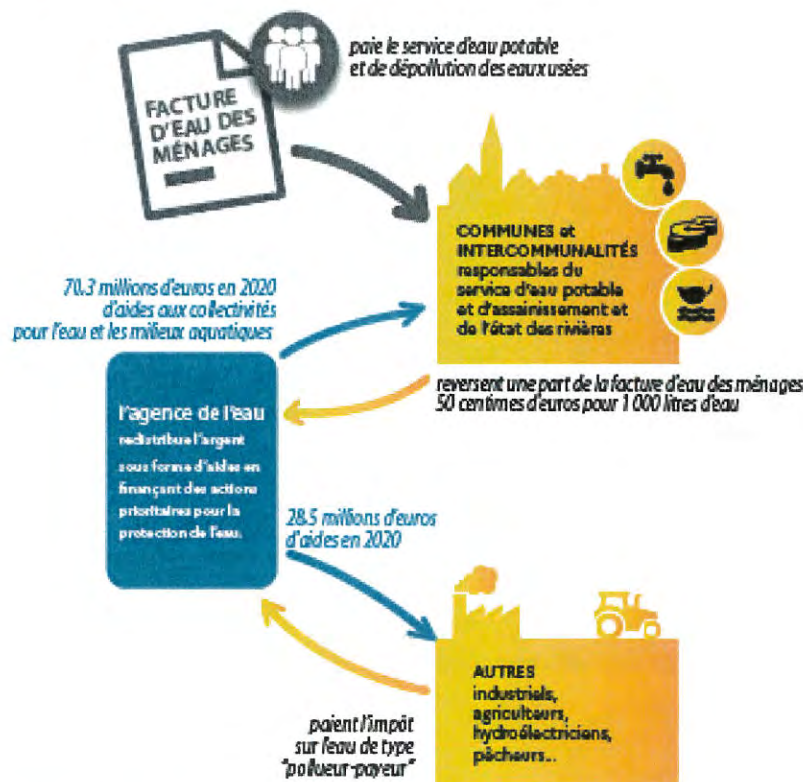
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense annuelle de 478 euros, soit une mensualité légèrement inférieure à 40 euros en moyenne (estimation Rhin-Meuse d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 21 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1067 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la répartition de son programme pluriannuel d'intervention.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 158,7 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



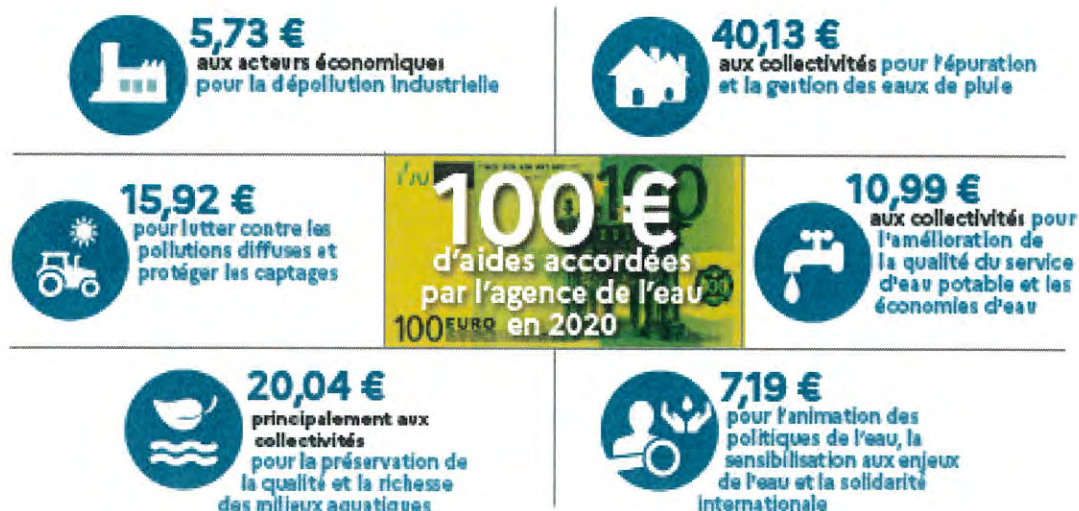
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



LES CONTRATS DE TERRITOIRE "EAU ET CLIMAT"

5 nouveaux contrats ont été entérinés en 2020. Nouvel outil de contractualisation proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis une année, le contrat de territoire "Eau et Climat" est un trait d'union entre les priorités de l'établissement et celles des EPCI cibles. Il intègre une logique de dépassement grâce à l'approche proposée à 360°. Les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique figurent en bonne place.

EAU ET QUARTIERS, UN ENJEU SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

En lançant le 1^{er} concours "eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville" destiné à accompagner des projets de requalification urbaine, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a récompensé **12 lauréats**. 60% des projets ont proposé des aménagements urbains (désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, jardins partagés, agriculture urbaine/périurbaine) et 1/3 d'actions d'animation. L'agence de l'eau Rhin-Meuse a alloué une enveloppe de **2 M€ aux bénéficiaires**.

En ciblant les quartiers prioritaires, l'agence de l'eau a démontré que "la nature en ville" peut être déclinée partout et permettre une reconnexion avec la ville ; **le tout en favorisant le lien social et les actions de sensibilisation et d'information.**

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après plus de 18 mois d'élaboration, le **Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022-2027.**

Ce plan fait autorité en matière de mise en œuvre de la politique de l'eau et porte l'engagement juridique de la France au regard de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Avant son adoption définitive, le **projet de plan de gestion est soumis aux citoyens, aux acteurs locaux et internationaux depuis le 1^{er} mars 2021.**



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moullins-lès-Metz cedex

Tel. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse





2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Donnez votre
avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

les inondations et le milieu marin

L'eau


PREFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHIN-MEUSE
*Jean-Philippe
Renaud*


COMITÉ
DE BASSIN
RHIN-MEUSE


IMMERSION
EAU
Ouvrez votre esprit à l'eau.

Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"

Résumé de l'acte

057-200039865-20211129-2021-11-29-DB27-DE

Numéro de l'acte : 2021-11-29-DB27
Date de décision : lundi 29 novembre 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Metz Métropole - Exercice 2020
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 01/12/2021
Numéro AR : 057-200039865-20211129-2021-11-29-DB27-DE
Document principal : 99_DE-27.pdf

Pièces jointes :

99_DE-RPQS EAU POTABLE Annexe2 Syndicats.pdf

Historique :

30/11/21 16:16	En cours de création	
30/11/21 16:22	En préparation	Catherine DELLES
01/12/21 13:43	Reçu	Martine HOLTZINGER
01/12/21 13:44	En cours de transmission	
01/12/21 13:45	Transmis en Préfecture	
01/12/21 13:49	Accusé de réception reçu	